ICT Berufsbildung
Formation professionnelle
Formazione professionale

Étude de faisabilité sur la mise en œuvre des examens en ligne

ICT-Formation professionnelle Suisse

dans le cadre de l'initiative Formation professionnelle 2030

extrait du rapport final du 1er mars 2021

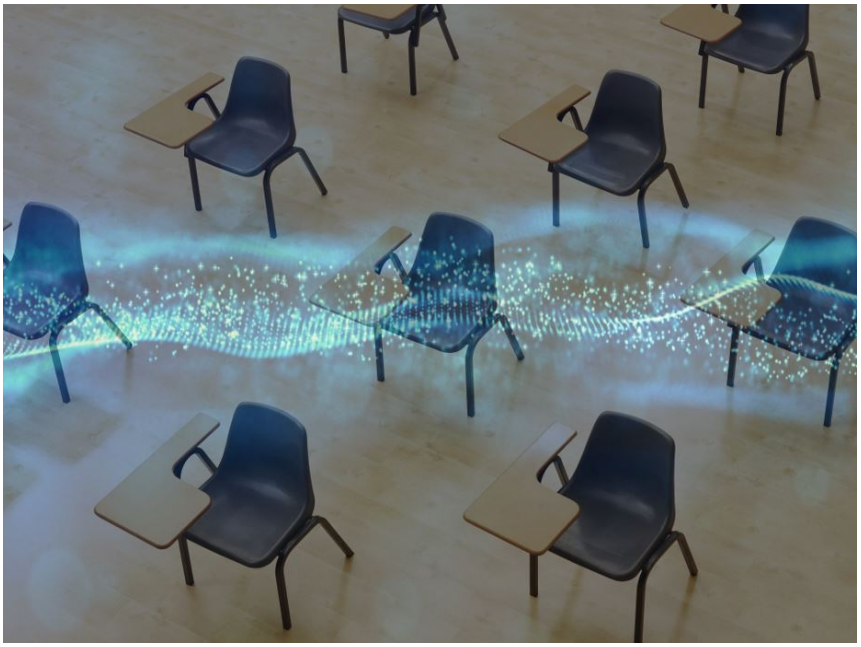

Rapport allemand complet : Formationprofessionnelle2030.ch

Synthèse

Avec la crise du coronavirus, divers organes responsables ont exprimé le besoin de pouvoir organiser en ligne, de façon décentralisée, les examens de la formation professionnelle supérieure. Or, d'après une expertise juridique demandée par le SEFRI, les règlements d'examen actuels n'autorisent pas ce mode de déroulement. La présente étude analyse les conditions juridiques, la faisabilité technique et les besoins actuels formulés par les organes responsables des examens.

Dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, un sondage réalisé auprès des organes responsables a mis en évidence le besoin marqué de pouvoir mener les examens en ligne et de façon décentralisée. Ainsi, de nombreux organes responsables souhaitent modifier leurs règlements d'examen de sorte à autoriser dorénavant cette option. Mais ce sondage montre aussi que les organes responsables de la formation professionnelle supérieure n'ont qu'une expérience limitée des outils d'examen en ligne et que les outils de surveillance en ligne ne leur sont pas du tout familiers.

L'expertise juridique réalisée en externe conclut que la loi fédérale sur la formation professionnelle devrait autoriser le déroulement en ligne et décentralisé des examens. De ce point de vue, les examens par voie électronique, par exemple depuis le domicile, doivent être considérés non pas comme une forme d'examen particulière mais comme de simples instruments destinés à mettre en œuvre un examen écrit ou oral. Il n'est donc pas impératif de modifier les règlements d'examen et il suffit de modifier les guides correspondants de sorte à autoriser l'usage de tels outils à l'avenir. L'expertise précise qu'en cas d'examen décentralisé, les candidats doivent en parallèle pouvoir passer les examens de manière centralisée (ou conventionnelle) afin de garantir l'égalité des chances.

L'expertise a par ailleurs analysé les possibilités offertes par les réglementations spéciales, notamment celles mises en place lors de la situation exceptionnelle due au COVID-19. La mise en place spontanée d'examens en ligne, sous la forme d'une réglementation spéciale, est difficile à gérer d'un point de vue juridique. En effet, il est primordial de maintenir la confiance. Cela implique que les candidats doivent être informés et préparés suffisamment à l'avance,

avant même le début des cours préparatoires, de tels aménagements apportés au déroulement des examens. Les réglementations spéciales doivent donc à tout le moins s'appuyer sur des guides et instructions et être communiquées suffisamment à l'avance. Du point de vue des juristes, la sécurité juridique peut être assurée en modifiant les guides ou les règlements d'examen.

Les principaux défis relatifs à la mise en place d'examens décentralisés en ligne sont liés à la surveillance des candidats ; dans ce mode d'examen, la surveillance doit être assurée par des moyens techniques appropriés. Les exigences en termes de surveillance sont identifiées et présentées dans le présent rapport. Les systèmes de surveillance à distance des étudiants sont regroupés sous le vocable «e-proctoring». Il existe aujourd'hui sur le marché une profusion d'applications d'e-proctoring qui proposent des solutions aux défis mentionnés. Les principales exigences posées à ce genre d'outils sont exposées dans ce rapport. Les considérations et les possibilités d'ordre technique seront présentées dans un rapport ultérieur, une fois achevé l'examen pilote prévu dans ce cadre.

Le présent rapport fait principalement référence aux hautes écoles suisses qui évaluent présentement les solutions existantes d'e-proctoring ou qui en ont déjà fait l'expérience.

Les dépenses nécessaires pour mettre en place et utiliser ces outils seront exposées dans le rapport suivant, après l'examen pilote. Nous insistons cependant sur le fait que l'étude n'a pas pour objet de proposer des modes d'examen plus économiques au moyen des examens décentralisés en ligne.

Le rapport se conclut sur les formes d'examen qui apparaissent les plus appropriées pour les épreuves décentralisées en ligne. Sous un angle didactique, il apparaît que ces modes d'examen exigent d'être encore plus rigoureux et orientés vers la pratique dans les énoncés d'examens afin d'éviter les tentatives de fraude.

Les recherches et les entretiens menés dans ce cadre montrent que les examens décentralisés en ligne (e-proctoring) sont en plein essor sur l'ensemble du marché européen de la formation. La situation exceptionnelle due au COVID-19 a nettement accentué cette tendance. Les modes d'examen par voie électronique gagnent en importance, tout comme les programmes de formation privilégiant de plus en plus les formes d'enseignement hybrides (blended learning) ou les sessions de cours en libre accès (plateformes MOOC). En Suisse, au

moment de la rédaction du présent rapport, le recours aux examens à distance au moyen de systèmes d'e-proctoring se limitait à quelques écoles du degré tertiaire A. De manière générale, même si les hautes écoles travaillent intensément à la recherche de solutions pour leurs examens à distance, les expériences de mise en œuvre concrète de telles solutions sont peu nombreuses. Il faut de toute façon continuer d'observer la manière dont la situation évoluera prochainement dans l'ensemble du domaine des études tertiaires en matière d'examens à distance au moyen d'e-proctoring.

Les nombreuses demandes parvenues pendant la rédaction de ce rapport, émanant aussi bien des organes responsables de la formation professionnelle supérieure que d'autres organisations actives dans la formation, montrent que le passage aux examens en ligne et décentralisés au moyen d'outils électroniques entraînent des besoins importants en termes de prestations de conseil et de suivi. Afin de mieux répondre à ces besoins, ICT-Formation professionnelle Suisse élaborera un concept de nouvelles prestations en collaboration avec l'IFFP et en accord avec le SEFRI.